

# REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DU JURA  
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER  
CANTON D'ARBOIS

## COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34  
e-mail : [mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr](mailto:mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr)

### CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-mars, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du douze mars deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

**Présents** : M. MURCIER Alain, Maire,  
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie Colette, adjoints  
Mmes DUGOIS Claudine, GERRIET Pascale, GUILLOT Raymonde, GUYON  
Gabrielle  
MM. LOUBOUTIN Laurent, TERRIER Cyril, TRULLARD Yvan

**Excusé** : M. SOUDIER Jean-Gabriel, adjoint, a donné pouvoir à M. MURCIER Alain

**Secrétaire de séance** : M TRULLARD Yvan

#### **Ordre du jour** :

- 1 – Vote des taxes locales
- 2 – Compte administratif 2014
- 3 – Approbation du compte de gestion du comptable
- 4 – Affectation des résultats 2014
- 5 – Budget primitif 2015
- 6 – Location appartement communal
- 7 – Demandes de subventions
- 8 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour les travaux du Château

## **1 – Vote des taxes locales**

Sur proposition du maire, le Conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition des trois taxes communales, soit :

taxe d'habitation	8,33%
taxe foncière (bâti)	16,61%
taxe foncière (non bâti)	35,24%

Le produit fiscal attendu pour 2015 est donc de 38 567 €, plus 4643 € d'allocations compensatrices.

## **2 – Compte administratif 2014**

Il est présenté par le Maire et par sections.

### **Résultat de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement :	147 057,20 €		
Dépenses de fonctionnement :	108 634,56 €		
		Résultat de l'exercice :	38 422,64 €
		Résultat antérieur reporté :	35 847,05 €

**Résultat de fonctionnement de l'année 2014 : 74 269,69 €**

### **Résultat d'investissement**

Recettes d'investissement :	280 465,45 €		
Dépenses d'investissement :	116 099,37 €		
		Résultat de l'exercice :	- 164 366,08 €
		Résultat antérieur reporté :	- 174 630,05 €

**Résultat d'investissement de l'année 2014 : - 10 263,97 €**

**Résultat définitif : + 64 005,72 €**

Le maire quitte la séance avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par M. Romuald BRENIAUX, premier adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

## **3 – Approbation du compte de gestion 2014 du comptable**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de 2014, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, le conseil municipal déclare que le compte de gestion pour l'année 2014, présenté par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **4 – Affectation des résultats 2014**

Le Conseil décide d'affecter les résultats de 2014 au budget 2015, soit 10 263,97 € à la couverture de l'autofinancement et 64 005,72 € à la section de fonctionnement.

## **5 – Budget Primitif 2015 – commune**

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2015 pour la commune ainsi présenté :

	<b>proposition 14</b>	<b>réalisation 14</b>	<b>proposition 15</b>
<b>DEPENSES</b>	609 347,00	399 363,98	567 752,50
Dépenses de fonctionnement	172 858,00	108 634,56	194 353,00
Dépenses d'investissement	436 489,00	290 729,42	373 399,50
<b>RECETTES</b>	609 347,00	463 369,70	567 752,50
Recettes de fonctionnement	172 858,00	182 904,25	194 353,00
Recettes d'investissement	436 489,00	280 465,45	373 399,50
<b>DEFICIT GLOBALISE</b>			
<b>EXCEDENT GLOBALISE</b>		35 847,05	

## **6 – Location appartement communal**

- M. TANIÈRE Charlie, locataire au presbytère souhaite quitter son logement, pour des raisons professionnelles.

Le conseil accepte à l'unanimité son départ à la date du 19 avril 2015, après un mois de préavis. La caution lui sera remboursée en fonction de l'état des lieux.

Le conseil décide de remettre ce logement en location pour un montant de 280 € + 13 € de charges (entretien de la chaudière).

- M. GARNIER Julien, locataire du logement T1, situé au-dessus de la mairie souhaite rester dans le logement jusqu'au 15 avril prochain. Le conseil accepte à l'unanimité cette demande.

Le conseil décide de remettre ce logement en location pour un montant de 240 €.

## **7 – Demandes de subventions**

Le conseil décide d'accorder une subvention de 96 € (8 jours à 12 €) à Léa ROUSSEAU qui participera à un voyage d'étude à Montréal et New York du 29 au 5 avril 2015.

Il décide également d'accorder une subvention de 72 € par enfant (6 jours à 12 €) à Nicolas ROUSSEAU et Eliott BRENIAUX qui participeront avec leur classe à un voyage à Rome du 19 au 24 avril 2015.

Le conseil décide de fixer à 25 ans l'âge maximum des étudiants pouvant bénéficier des aides aux voyages scolaires.

Il sera demandé aux enfants bénéficiaires de rédiger un petit compte rendu de leur voyage qui sera inséré dans le bulletin communal.

Le conseil décide de participer à l'opération Ciné'Zik 2015. Le film retenu est « La famille Bélier.

## **8 – Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour les travaux du Château**

Le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention DETR pour les travaux de mise aux normes du Château d'Artois, la maîtrise d'œuvre et l'étude complémentaire de relevé topographique précédemment réalisée, soit un montant H. T. des travaux de 230 191,15 €.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

DETR : 40 %	92 076, 46 €
COMMUNE : 60% (autofinancement)	138 114,69 €

## **9 – Questions diverses**

\* **Vente de bois** : L'ONF nous informe que les bois mis en vente le 12 mars dernier sont restés invendus. Le prix de retrait était fixé à 3 405 €. L'offre la mieux disante a été de 2 459 € par la scierie Moyne. Sur conseil du garde forestier, le conseil décide d'accepter l'offre de la scierie Moyne.

\* **Château d'Artois** : Le plancher des sanitaires a été rénové, les travaux sont en cours.

\* **Journée Citoyenne** : A l'image de ce qui se fait dans les villes voisines (Saint Amour, Arbois) ou d'autres communes Mulhousiennes, le conseil décide de participer à la journée citoyenne le 3 octobre prochain.

Il s'agit de réaliser ensemble des travaux d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie de notre village et de se retrouver dans la bonne humeur autour d'un moment de convivialité. Des informations plus précises seront proposées lors d'un prochain conseil. Toutes les bonnes idées sont les bienvenues.

\* Le prochain conseil municipal est fixé le 17 avril à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Alain MURCIER

Yvan TRULLARD